



Vol. I.—No. 10.

MONTREAL, SAMEDI, 12 MARS, 1870.

ABONNEMENT \$2 50.
PAR NUMERO 5 CENTIMS.

L'OPINION PUBLIQUE.

MERCREDI, 9 MARS, 1870.

LA SEMAINE PARLEMENTAIRE.

Avant d'entamer les questions financières soulevées par les résolutions de Sir Francis Hincks, il nous faut parler de la séance de jeudi, 3 mars courant. C'est une séance modeste, comme toute les séances où l'on parle peu, mais excellente comme résultat, en ce qu'elle nous laisse entrevoir les intentions du Gouvernement sur deux points fort importants.

En réponse à une question posée par M. Merritt, l'Hon. M. Langevin, ministre des Travaux Publics, a annoncé que le gouvernement était décidé à travailler à l'élargissement du Canal Welland et des canaux du St. Laurent, de même qu'à s'occuper de l'ouverture de voies de communications avec le Nord-Ouest et de celles destinées à attirer le commerce de l'Ouest. Nous avons toujours cru que le complément indispensable de la Confédération était là : faire passer par le St. Laurent l'immense commerce des Etats de l'Ouest et avoir une route facile conduisant à la Terre de Rupert. C'est surtout pour ces deux objets qu'il est bon d'imiter l'esprit si entreprenant de nos voisins et de ne pas marchander les millions. Un peuple jeune et plein de ressources inexploitées qui s'endette pour les utiliser ne fait que semer des milliers pour récolter des millions. N'oublions pas cette vérité, qui n'est que le fruit de l'expérience de chaque jour et dont l'excellence est proclamée par tous les économistes de quelque renom.

Les américains ne veulent pas de réciprocité commerciale avec nous, mais ils n'en continuent pas moins à "pêcher librement" dans nos eaux et à nous ravir presque totalement les richesses provenant de l'exploitation de nos si abondantes pêcheries, en payant pour ce privilège un impôt presque nominal, qu'ils réussissent presque toujours à nous solder en monnaie de singe. Naturellement les intéressés se sont émus de cette injustice infligée à nos nationaux, ou de cette libéralité par trop platonique montrée aux sujets d'un Etat voisin qui ne s'affame point pour nous rendre service. Sur représentations, Sir John A. Macdonald a répondu que "ce n'était pas l'intention du Gouvernement d'accorder des permis aux pêcheurs étrangers durant la prochaine saison, et que le gouvernement allait protéger les droits des pêcheurs canadiens dans les eaux canadiennes." Cette déclaration ministérielle fut accueillie par des applaudissements.

Nous ne parlons pas à la légère de cette affaire des pêcheries : nous savons ce qu'elle cache de dangers, et nous comprenons les hésitations de certains membres de l'opposition, dont nous respectons les motifs et les inquiétudes. Ceux qui se rappellent un peu le passé connaissent les prétentions des américains. Par le traité entre l'Angleterre et les Etats-Unis (communément appelé Traité d'Ashburton,) ces derniers s'étaient réservé le droit de pêcher dans nos eaux jusqu'à une certaine distance de nos côtes. Il y a toujours eu désaccord entre les hautes parties contractantes sur l'interprétation de cette clause et sur l'étendue de la distance fixée. L'Angleterre a toujours évité la solution de la difficulté en conseillant au Canada des concessions qui étaient un triomphe pour nos voisins. Ces concessions, le gouvernement va les anéantir s'il tient

la promesse que le premier ministre vient de faire. Mais Frère Jonathan est très intéressé, ambitieux et exigeant ; il aime beaucoup la mise en pratique du principe "dent pour dent, œil pour œil." Son mauvais vouloir à notre égard va donc redoubler et il va demander le règlement immédiat de la fameuse question des milles marins ; et il demandera ça à sa façon, c'est-à-dire en interprétant le traité d'une manière diamétralement opposée aux vues du Cabinet anglais : ce qui peut produire entre l'Angleterre et les Etats-Unis de graves complications, doublées ou envenimées de l'interminable question dite *Alabama claims*. Eh ! bien, nous l'avouons franchement, nous ne serions pas fâchés que les affaires prissent une pareille tournure. Nous serions par là mis en position de connaître exactement les intentions de l'Angleterre à notre égard. Ce sera un point important de gagné. Le langage de certains ministres anglais, le ton de quelques journaux officiels ou officieux, le retrait des troupes stationnées ici, sont autant d'indices qui, sans peut-être avoir la portée qu'on veut bien leur donner, doivent nous faire désirer une éventualité dont la métropole ne pourra se tirer sans mettre au jour catégoriquement sa façon de comprendre et de pratiquer ses relations coloniales. Nous détestons, en politique encore plus qu'en toute autre chose, les attermolements, les vacillations et la pusillanimité. L'esprit public est inquiet, préoccupé, et veut une position tranchée.

Mais nous dépassons le cadre d'un compte-rendu parlementaire et rentrons vite dans nos attributions pour nous occuper de la séance de vendredi, (4 mars.)

Les Résolutions de M. Hincks portent sur trois points : les banques, les bons ou billets du gouvernement et le cours monétaire. Nous empruntons au *Herald* le résumé lucide qu'il a fait des dispositions relatives aux banques. La traduction, très fidèle, est du *Nouveau-Monde* :

"La double responsabilité sera mise en force par des appels de fonds que les Directeurs adresseront aux actionnaires de toute banque qui aura suspendu ses paiements depuis six mois, et ce sans attendre la réalisation de l'actif de la dite banque.

"Les actionnaires qui auront transporté leurs parts demeureront sujets à la double responsabilité pendant trois mois à compter de la date de leur transport.

"Le passif ou les engagements (liabilities) d'une banque ne devront jamais excéder sa réserve et le triple de son capital payé.

"Nulle banque ne paiera plus de 8 par 100 tant qu'elle n'aura pas une réserve de 20 p. 100 nette et nette de toute dette douteuse, ni ne fera de division de profits au détriment de son capital.

"Les actionnaires contrôleront le traitement des présidents et directeurs, le chiffre d'escompte qui sera accordé à ces derniers, le nombre des succursales, etc.

"Les Présidents et Directeurs devront posséder au moins \$5,000 d'actions chacun et tous ensemble 5 p. 100 du capital social de la banque.

"La publication de fausses données sur la situation de la banque, et une préférence injuste accordée à un créancier sont rangées parmi les délits quand ils ne constituent pas une faute plus grave, et engage la responsabilité de celui qui les commet.

"Toute banque devra accepter ses propres billets au pair en paiement, quel que soit le lieu de l'émission, mais ne les rachètera qu'au lieu où ils sont remboursables.

"Toute banque gardera toujours au moins la moitié de son fonds de réserve en billets de la Puissance.

"Nul particulier ne pourra émettre de billets destinés à remplacer la monnaie."

Il y a, dans ce résumé, une omission qu'il est utile de signaler : les banques ne devront plus émettre de billets de moins de \$4.00, et elles devront s'empresse de retirer

de la circulation tout leur papier au-dessous de ce chiffre.

Le gouvernement se réserve le droit de remplacer ces petits billets de banque par une émission de bons de la Puissance d'une moindre dénomination, et au montant de deux à trois millions.

Les autres dispositions, un peu trop mêlées et confondues, regardent les nouvelles débentures et le cours monétaire ; leur portée, dépouillée des ambages du style officiel, peut se résumer très laconiquement : le gouvernement, voulant rompre un mauvais marché avec la banque de Montréal, et se créer de nouvelles ressources sans recourir aux marchés étrangers, demande le droit d'émettre des bons ou billets de la Puissance, soit pour remplacer et augmenter, ou tout simplement augmenter le chiffre de ceux déjà émis par l'acte de 1866. Quant au cours monétaire, il n'est pas du tout fixé par les résolutions à ce sujet, comme nous l'espérions tout d'abord ; ces résolutions se bornent à établir la valeur des monnaies de la Nouvelle-Ecosse en rapport avec le cours des autres provinces de la Puissance.

Ces résolutions, surtout celles qui regardent les banques, ont reçu l'approbation presque unanime de la presse du pays.

L'opposition qu'on tenta de leur faire, vendredi, fut faible et aboutit tristement pour la gauche. Le discours de M. Cartwright n'est pas le discours d'un homme d'état ; c'est à peine le discours d'un banquier malheureux qui a présidé à la mort d'une banque qu'il gouvernait. Ses objections ne sont pas millionnaires ni neuves. Il accuse le gouvernement d'hypocrisie et prétend que sa mesure cache un emprunt forcé ; c'est en partie vrai et le ministre ne le cache pas. Mais tout le monde sait aussi le grand avantage conféré au public par cet emprunt contracté sur place. M. Cartwright, et M. McKenzie, qui a développé et agrandi, avec le rare talent qu'on lui connaît, la thèse du premier, vont même jusqu'à vouloir nier au gouvernement le droit d'émettre des billets, qui, suivant eux, gênent et restreignent la liberté de la spéculation privée. C'est un peu fort : c'est vouloir, en fin de compte, refuser à l'autorité le droit qu'elle accorde aux autres et qui lui est inhérent. Le sentiment des Communes a été, au reste, la meilleure appréciation faite de la mesure de M. Hincks : un vote presque unanime, 110 contre 29, a donné raison au ministre des finances et au gouvernement.

J. A. MOUSSEAU.

La neuvaine de St. François Xavier est prêchée en ce moment avec un grand éclat par le Rév. P. Chocarne de l'ordre des Dominicains. Le Père Chocarne est l'auteur de la vie du célèbre Père Lacordaire. C'est un homme remarquable, à la parole sobre et austère comme son costume, à l'esprit profond. Il semble se complaire dans les abstractions métaphysiques qu'il traite avec une élévation de pensée remarquable. Moins brillant et moins entraînant que le Rév. P. Leneuf dont nous admirions tant les sermons, il y a quelque temps, il procède surtout par inductions et s'adresse à la raison plutôt qu'au sentiment. Il n'a pas l'éclat du style et les charmes que l'imagination répand sur un sujet, mais il puise ses inspirations aux sources les plus élevées de la philosophie et de la théologie. La foule se presse dans la vaste basilique pour le voir et l'entendre.